

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

EXERCICE 2018

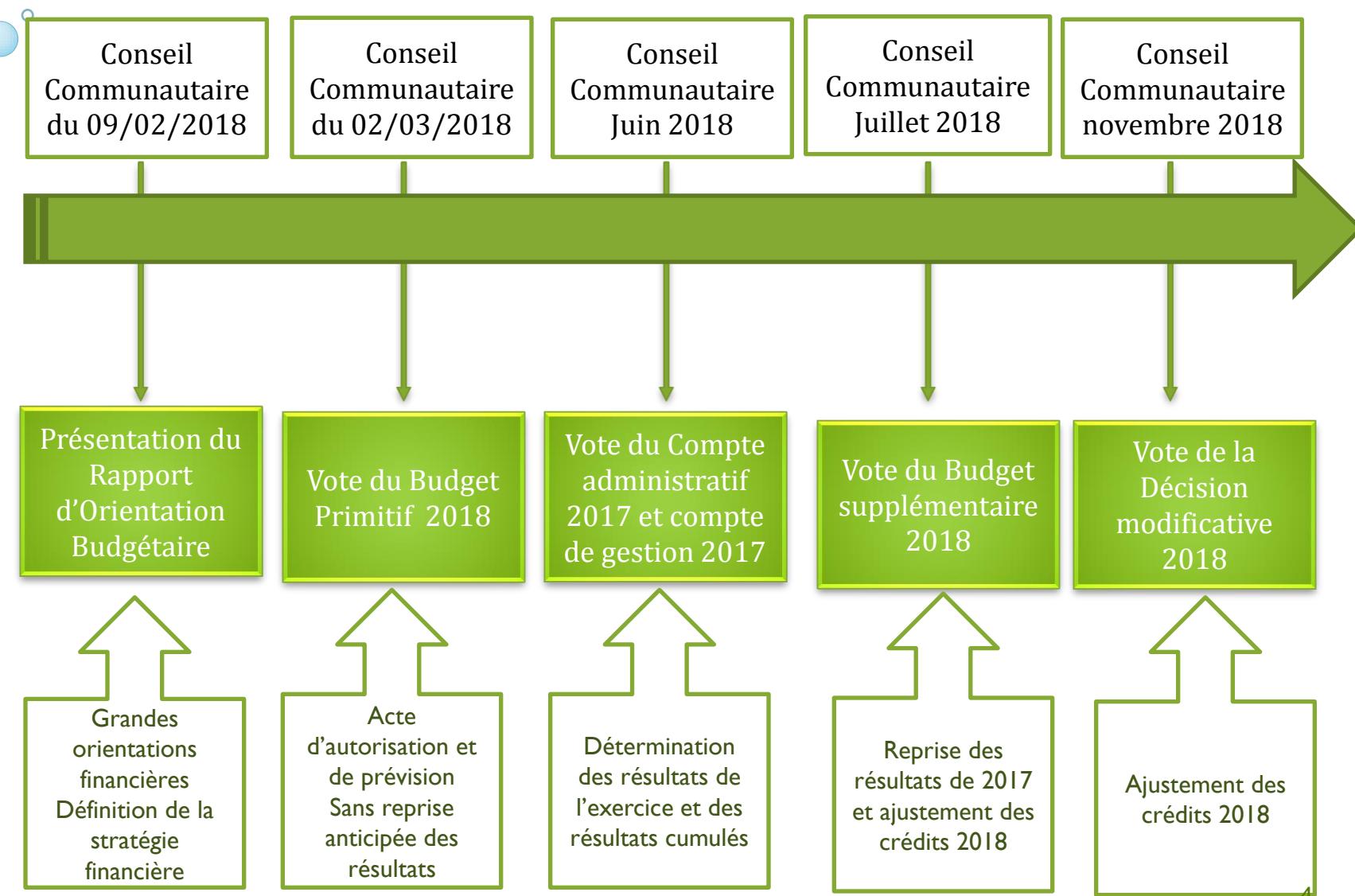
SOMMAIRE

- 1- Préambule
- 2- Le contexte économique
- 3- Les mesures relatives aux collectivités locales
- 4- Prospective financière 2017-2022
- 5- La fonction Ressources Humaines
- 6- Les grandes orientations du BP 2018
- 7- Les flux financiers avec les satellites et budgets annexes
- 8- Les budgets de zones
- 9- Les APCP

1- Préambule – Généralités

- Article L.2312-1 du CGCT prévoit le DOB. Il constitue une étape préliminaire au vote du budget primitif et ne présente aucun caractère décisionnel.
- Le DOB doit permettre d'informer l'assemblée délibérante sur la situation financière de la collectivité afin d'éclairer le choix des élus lors du vote du budget primitif.
- Il s'agit de discuter des orientations budgétaires du budget primitif 2018 et de s'exprimer dans la transparence sur la stratégie financière de la collectivité dans le cadre de la prospective financière pluriannuelle.
- **Le Rapport présente :**
 - Les orientations budgétaires : évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes avec hypothèses d'évolution.
 - Les engagements pluriannuels : orientations en matière de programmation d'investissement.
 - La structure et la gestion de l'encours de la dette et des perspectives d'évolution, profil de l'encours.
 - L'évolution des épargnes brute et nette.
 - La structure des effectifs, les dépenses de personnels.

1- Préambule - Calendrier budgétaire et comptable



2- Un contexte économique qui s'améliore



En zone euro, la reprise se consolide et la croissance reprend de manière modérée.

En France :

- La croissance garde en 2017 un rythme modéré (+0,5%)
- Un retour progressif de l'inflation (1%)
- Un maintien de bonnes conditions de crédits et des conditions de financements favorables.
- Une lente consolidation budgétaire au niveau du redressement des finances publiques - En 2016 il a été de 3,4% du PIB.

3- Les mesures relatives aux Collectivités

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022



Une trajectoire ambitieuse de redressement des comptes publics

- Déficit public (en point du PIB) : de -2,9 à -0,3 en 2022

Des Collectivités associées à l'effort de redressement pour 13 milliards d'euros. Ainsi, l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement est fixé à +1,2% par an en valeur et à périmètre constant.

Pour atteindre cet objectif, la loi prévoit un dispositif de contractualisation entre l'Etat et les Collectivités pour 340 Collectivités (Région, Département et Communes et EPCI dont les DRF sont supérieures à 60 millions d'euros - Budget principal uniquement). Ainsi la CAPV n'entre pas dans le dispositif. Mais elle peut se porter volontaire pour rentrer dans ce dispositif.

Si les objectifs d'évolution de dépense ne sont pas atteint, la « sanction prévue » est un prélèvement opéré directement sur les ressources fiscales. En revanche, si l'objectif est atteint, l'Etat offre des contreparties via la dotation de soutien à l'investissement public local.

Un ratio de désendettement mis sous surveillance pour 340 collectivités. Pour les Communes et EPCI dont les DRF sont supérieures à 60M€. Plafond du ratio : 12 ans.

3- Les mesures relatives aux Collectivités

La Loi de Finances 2018



La réforme relative à la Taxe d'habitation

L'objectif du nouveau dégrèvement est d'exonérer 80% des ménages de TH au titre de leur habitation principale. Néanmoins, compte tenu du coût de la mesure, de l'ordre de 10 milliards d'euros, il a été décidé d'échelonner son entrée en vigueur sur trois années, entre 2018 et 2020.

Ce nouveau dégrèvement concerne les foyers dont les ressources n'excèdent pas 27 000 € de revenu fiscal de référence (RFR) pour une part, majoré de 8 000 € pour les deux demi part suivantes, soit 43 000 € pour un couple, puis 6 000 € par demi part supplémentaire. D'après les éléments de la commission des finances de l'Assemblée Nationale, compte tenu des seuils de RFR retenus, se trouveraient dans le champ de la mesure 80% des ménages, soit plus de 22 millions de foyer de TH.

DGF – La fin de la contribution au redressement des finances publiques

3- Les mesures relatives aux Collectivités

La Loi de Finances 2018

Péréquation verticale : des abondements réduits de moitié pour 2018

Dans la mise en place des efforts demandés aux collectivités, l'Etat a mis l'accent sur les dotations de péréquations qui ont pour objectif d'aider financièrement les collectivités avec les critères de richesse les plus défavorables.

La contribution au redressement des comptes publics étant susceptible de mettre en difficulté les collectivités (dont celles qui entre dans le ciblage des dotations de péréquation), l'Etat a choisi ces trois dernières années, de mettre l'accent sur les mécanismes de péréquation verticale (DSR/DSU/DNP). Ces abondements importants avaient pour objectif de contrer la baisse de la DF pour ces collectivités concernées.

Puisqu'aucune minoration ne sera appliquée en 2018, l'Etat aurait pu faire l'impasse sur les abondements cette année. Malgré tout, le gouvernement garde cette logique de hausse des dotations de péréquation cette année à nouveau bien que ces abondements aient été revus à la baisse.

Les dotations toujours impactées par l'écrètement

Prévoir un écrètement de -2.21% pour 2018 soit - 58 144€ pour la CAPV. A la différence de la contribution au redressement des comptes publics, l'écrètement ne peut pas faire passer la dotation forfaitaire des communes en territoire négatif.

3- Les mesures relatives aux Collectivités

La Loi de Finances 2018

Les hausses de l'enveloppe normée. Bien que l'année 2018 sonne comme la fin des contributions au redressement des comptes publics, l'Etat met cette année à nouveau l'accent sur les dotations de péréquation. Celle-ci sont toujours en hausse bien que leur abondement ait été réduit près de 50% par rapport à 2017 : + 110 M€ de DSU et + 90 M€ de DSR. En ce qui concerne les dotations faisant partie de la mission RCT : Pour le bloc communal : + 22 M€ de dotation pour titres sécurisés, + 158 M€ de dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements, + 72 M€ de dotation d'équipement des territoires ruraux, + 13 M€ de dotation de politique de la ville et + 1 M€ de dotations outre-mer.

Le financement au sein des variables d'ajustement

La DCRTP des communes et des EPCI baisse de -11,6%. Celle-ci avait été créée en 2011 suite à la réforme de la taxe professionnelle pour compenser les collectivités perdantes de la réforme. Son montant était figé depuis 2011 et représentait environ 1,1% des recettes de fonctionnement du bloc communal. Pour la CAPV, cela représente une baisse de 3 000€.

Péréquation horizontale : maintien de l'enveloppe du FPIC à 1Milliard d'euros. Une évolution sur les mécanisme de garantie est prévue : 2018 : 85% du montant de N-1 si perte de l'éligibilité, 2019 : 70% de N-1 et 2020 : 50%

3- Les mesures relatives aux Collectivités

La Loi de Finances 2018

○ **Une nouvelle exonération de CFE.** La LFi 2018 prévoit d'exonérer de CFE, à compter de 2019, les entreprises réalisant un très faible chiffre d'affaires. Pour rappel, les redevables de la CFE sont imposés sur la valeur locative foncière des biens qu'ils exploitent dans le cadre de leur activité professionnelle. Cependant, lorsque cette valeur locative est faible voir nulle, l'imposition est alors établie sur une base minimum, dont le montant est fixé sur délibération par les communes et leurs EPCI. Actuellement près des deux tiers des redevables de la CFE (environ 1 million) réalisent un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 5 000€. Par conséquent, dans le cadre du programme du Gouvernement en faveur des travailleurs indépendants, les redevables qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 5 000 €, bénéficieront désormais d'une exonération. La perte de recettes induite pour les collectivités sera compensée par l'Etat. En raison des aménagements nécessaires, cette mesure n'entrera en vigueur qu'à compter de 2019.

Poursuite du FSIPL (665M€)

Les bases fiscales désormais adossées à l'inflation constatées pour les locaux d'habitation. Pour 2018 : +1,2%

Rétablissement du jour de carence dans la FPT

Diminution du nombre d'emplois aidés en 2018. Diminution de 310 000 emplois en 2017 et 200 000 en 2018 et fin des financements pour les Collectivités.

4- La prospective financière

Les résultats prévisionnels 2017

Quels étaient les résultats des Ex communautés et qui ont été repris par la CAPV au moment de la fusion?

A- Résultats de fonctionnement antérieurs reportés	4 481 713,45	2 768 411€
EX CCCP	2 225 537,06	-46 286€
EX CCVI	860 824,09	1 373 151€
EX SBMA	1 493 374,06	
EX PIDAF	-98 021,76	

B- Résultats de clôture d'investissement reporté	-2 257 347,34
Résultat de clôture SI EX CCCP	-1 592 917,05
Résultat de clôture SI EX CCVI	36 281,86
Résultat de clôture SI EX CCSBMA	-902 750,01
Résultat de clôture SI EX PIDAF	202 037,86

En 2017, compte tenu de la fusion la procédure comptable des charges et des produits à rattacher n'a pas été mise en œuvre. Ainsi, avec dépenses et les produits 2016 que la CAPV a pris en charge en 2017 pour chaque CC, les résultats repris auraient été les suivants :

- **Pour la CCCP** : charges 2016 = 80 389€ ; Produits 2016 = 525 401€. Montant qui aurait du être repris dans le résultat 2016 = + 542 874€. Ainsi le résultat de reprise 2016 aurait dû être de 2 768 411€.
- **Pour la CCSBMA** : charges 2016 = 551 242€ ; Produits 2016 = 431 019€. Montant qui aurait du être repris dans le résultat 2016 = -120 223€. Ainsi le résultat de reprise 2016 aurait dû être de 1 373 151€.
- **Pour la CCVI** : charges 2016 = 1338 935€ ; Produits 2016 = 431 833€. Montant qui aurait du être repris dans le résultat 2016 = -907 101€. Ainsi le résultat de reprise 2016 aurait dû être de -46 283€.

4- La prospective financière

Les résultats prévisionnels 2017

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- Résultat de l'exercice 2017 CAPV (recettes – dépenses)	2 438 174,00
B- Résultats antérieurs reportés (CCCP+CCVI+SBMA+PIDAF)	4 481 713,45
C- Résultat cumulé (et à affecter)	6 919 887,45

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

D - Solde d'exécution de la SI	-2 220 088,53
Résultat de clôture 2016 (CCCP + CCVI+SBMA+PIDAF)	-2 257 347,34
Résultat de l'exercice 2017	37 258,81
E - Soldes des RAR 2017	708 198,26
F - Besoin de financement en investissement	-1 511 890,27

G - AFFECTATION DU RESULTAT (de C)

-1 511 890,27

H - REPORT EN FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2018 (R002)

5 407 997,18

Au budget supplémentaire 2018, les résultats prévisionnels suivants seront repris :

Recette de fonctionnement (002): 5 407 997€
 Dépenses d'investissement (001) : - 2 220 088€
 Recette d'investissement (1068) : 1 511 890€

4- La prospective financière

La prospective 2017-2021 – Pourquoi la prospective?

- La prospective financière est une démarche qui vise à évaluer dans quelles mesures l'équilibre financier de la communauté peut être atteint et sa solvabilité maintenue.
- Démarche à finalité décisionnelle :
 - ➔ Projection sur une période pluriannuelle de l'incidence des scénarios analysés.
 - ➔ Répondre aux questions suivantes : Quelle capacité d'investissement dispose la communauté sur le mandat? Quel est l'impact financier de la prise de certaine compétence? Quelles augmentations sur la fiscalité directe faut-il appliquer pour maintenir l'équilibre ou quelles économies budgétaires faut-il rechercher? Quelles sont les marges de manœuvre de la collectivité?
 - ➔ Il s'agit de donner aux élus l'ensemble des éléments pour qu'ils définissent leur stratégie financière afin qu'ils puissent mettre en œuvre et développer les compétences de la CAPV
- 2ème année budgétaire suite à fusion. Difficulté à réaliser l'exercice car il n'y a pas d'antériorité dans l'exécution budgétaire et que les montées en compétences ne sont pas abouties:
 - Prise de nouvelles compétences : transports, EPCC, GEMAPI
 - Transfert d'autres compétences : GEMAPI au SMA
 - Rétrocession de certaines compétences aux communes : médiathèques et certains équipements sportifs,
 - Reprise de la compétence tourisme au SMPPV
 - Incertitudes sur l'évolution du coût de la compétence déchets

4- La prospective financière

La prospective 2017-2021 – Les hypothèses retenues

Des recettes de fonctionnement « prudentes » :

- Fiscalité : augmentation mécanique des bases et pas d'augmentation des taux.
Instauration de la taxe de séjour dès 2018.
- Dotations : figées. Pas de variation du CIF. Hypothèse avec perte du FPIC.
- Produits des services : figés.

Des dépenses de fonctionnement « maîtrisées » malgré la prise de nouvelles compétences :

- Charges à caractère général : 1,81% par an en moyenne.
- Charges de personnels : +2% par an sauf en 2018 (+26% car prise de nouvelles compétences)
- Autres charges de gestion courante : +1,44% par an en moyenne sur la période.

Les dépenses d'équipements : 8M€ par an.

Les recettes d'investissement :

- FCTVA : 1,3M€ par an
- Subventions partenaires : entre 1,5M€ et 3M€ par an.
- Emprunts : 25,17M€ entre 2017 et 2021 dont (3 370 000€ réalisé en 2017 et 4M€ pour 2018).

Fonds de roulement : maintenu à 4,5M€ soit en peu plus de 1 mois de fonctionnement.¹⁴

4- La prospective financière

La prospective 2017-2021 – Les tendances

Les niveaux d'épargnes :

- Des épargnes de gestion qui sont satisfaisantes sur la période : de l'ordre de 2,3M€ par an.
- Des Epargnes brutes qui restent également satisfaisantes (après remboursement des intérêts de la dette) : de l'ordre de 1,8M€ par an.
- Des épargnes nettes qui se dégradent à partir de 2021 (800 000€ par an jusqu'en 2020 et 300 000€ à partir de 2021). Du fait du recours à l'emprunt, le remboursement de la dette en capital vient grever l'épargne nette.

Le niveau d'endettement :

Stock de dette : il passe de 11,5M€ en 2017 à 21,1M€ en 2021.

La CAPV a recours à 25M€ d'emprunt entre 2017 et 2021.

La capacité de désendettement qui est de 4 ans en 2017 atteint 15,4 ans en 2021 (2017 : 4 ans, 2018 : 9 ans, 2019 : 9 ans, 2020 : 11 ans, 2021 : 15 ans).

Conclusion : un scénario pessimiste sur les recettes de fonctionnement, réaliste sur les dépenses de fonctionnement et ambitieux en matière d'investissement.

La CAPV devra soit revoir à la baisse son programme d'investissement afin de limiter l'effet de l'endettement, soit optimiser ses recettes afin de couvrir la charge de la dette

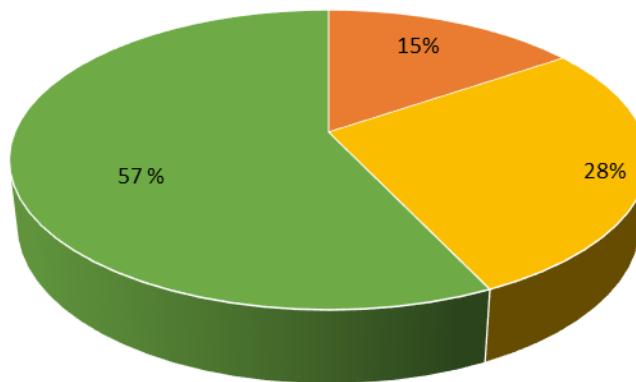
5- La Fonction Ressources Humaines

Etat des lieux au 31 décembre 2017

- Structure des effectifs par catégorie et filière

Nombre d'ETP payés au 31/12/2017	
Catégorie A	27,11
Catégorie B	48,35
Catégorie C	100,14
Total ETP CAPV	175,6

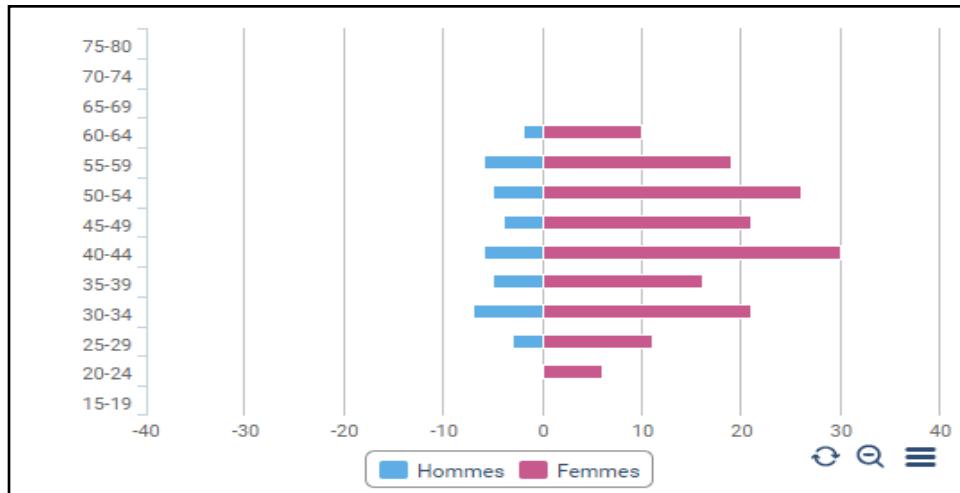
Effectif payé au 31/12/2017 - Répartition par catégorie



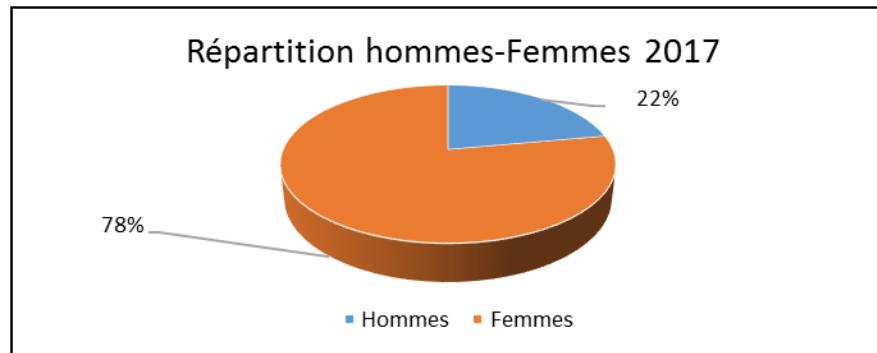
5- La Fonction Ressources Humaines

Etat des lieux au 31 décembre 2017

- Structure des effectifs par âge et sexe



Une population plutôt jeune
 20-34 ans : 24% de la population CAPV
 35-49 ans : 41% de la population CAPV
 50-64 ans : 34%



Une population majoritairement féminine
 78% de femmes
 22% d'hommes

5- La Fonction Ressources Humaines

Etat des lieux au 31 décembre 2017

- Les dépenses de personnel en 2017 : les composantes de la masse salariale
- Rémunération permanente : 4 294 510€
 - ➔ NBI : 55 682€
 - ➔ Indemnité de résidence : 37 530€
 - ➔ Indemnité de stage : 9 265€
 - ➔ SFT : 55 632€
 - ➔ Indemnités élus : 244 091€
 - ➔ Vacations : 22 308€
- Heures supplémentaires : 12 707€
- Heures complémentaires : 9 604€
- Primes : 938 664€
 - ➔ Primes et indemnités liées à la fonction : 794 399€
 - ➔ PFA : 95 599€
 - ➔ Indemnités de congès payés : 2789€
 - ➔ Autres indemnités : 45 875€
- Charges patronales : 2 052 885€
- Tickets restaurants : 52 247€ (flux payé)

5- La Fonction Ressources Humaines

Perspectives d'évolution 2017-2021

- Indicateur d'évolution de la ressource humaine

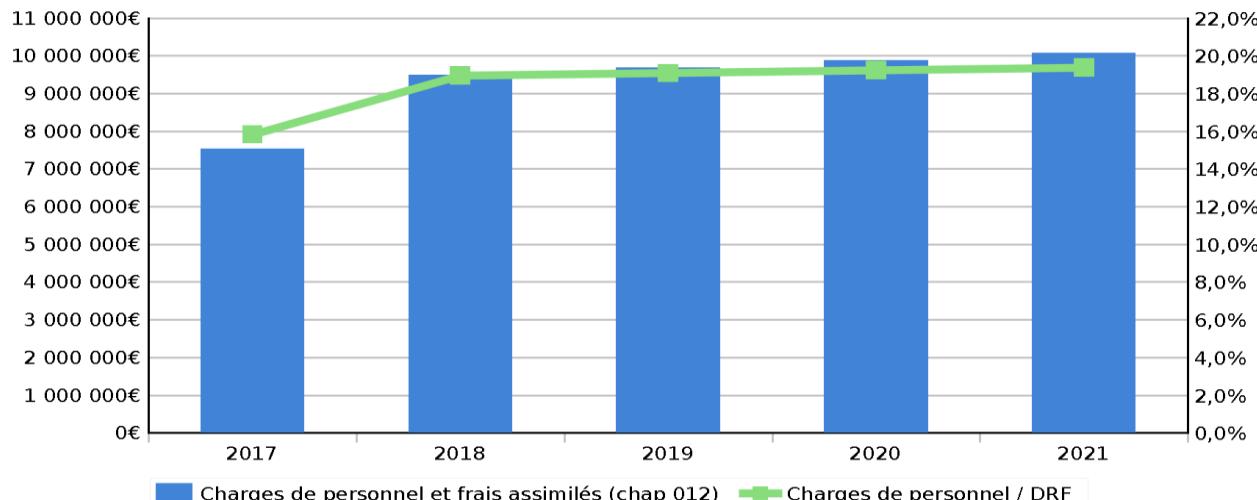
2017	2018	2019	2020	2021
7 534 530	9 500 000	9 690 000	9 883 800	10 081 476

- Ratio : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Représentativité des charges de personnel dans les dépenses d'exploitation. Ce taux permet de mesurer le poids des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement.

2017	2018	2019	2020	2021
15,83 %	18,96 %	19,08 %	19,23 %	19,39 %

Charges de personnel



6- Les Grandes Orientations du BP 2018

Equilibre général de la section de fonctionnement

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	BP 2017	DM 2017	Total Budget 2017	BP 2018	Taux
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 468 315,00	245 910,00	4 714 225,00	3 726 730,00	-16,60%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	7 757 670,00	0,00	7 757 670,00	9 351 585,00	20,55%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	12 903 400,00	2 500,00	12 905 900,00	12 753 075,00	-1,17%
022 DEPENSES IMPREVUES	834 601,76	0,00	834 601,76	0,00	-100,00%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 800 000,00	300 000,00	4 100 000,00	956 600,00	-74,83%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 340 000,00	0,00	1 340 000,00	1 618 000,00	20,75%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	23 451 440,00	123 985,00	23 575 425,00	23 307 810,00	-0,61%
66 CHARGES FINANCIERES	286 500,00	17 000,00	303 500,00	330 000,00	15,18%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 163,24	26 250,00	76 413,24	48 500,00	-3,32%
Total Dépenses de fonctionnement	54 892 090,00	715 645,00	55 607 735,00	52 092 300,00	-5,10%
	BP 2017	DM 2017	Total Budget 2017	BP 2018	Taux
002 RESULTAT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT	4 481 713,45	0,00	4 481 713,45	0,00	
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	88 000,00	0,00	88 000,00	203 200,00	130,91%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	280 000,00	0,00	280 000,00	300 000,00	7,14%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	1 523 459,79	0,00	1 523 459,79	1 469 165,00	-3,56%
73 IMPOTS ET TAXES	39 275 568,00	650 270,00	39 925 838,00	40 725 735,00	3,69%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	9 191 798,76	32 475,00	9 224 273,76	9 382 800,00	2,08%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	30 000,00	0,00	30 000,00	1 400,00	-95,33%
76 PRODUITS FINANCIERS	11 550,00	0,00	11 550,00	0,00	-100,00%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000,00	32 900,00	42 900,00	10 000,00	0,00%
Total Recettes de fonctionnement	54 892 090,00	715 645,00	55 607 735,00	52 092 300,00	-5,10%

Pas de reprise anticipée de résultats.

Virement à la section d'investissement : 956 600€

6- Les Grandes Orientations du BP 2018

Equilibre général de la section d'investissement

	BP 2017 précédent	RC 2016	DM 2017 modificative	Total Budget 2017	BP 2018
001 RESULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT	2 257 347,34	0,00	0,00	2 257 347,34	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	280 000,00	0,00	0,00	280 000,00	300 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	538 319,72	0,00	0,00	538 319,72	540 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	646 000,00	0,00	5 000,00	651 000,00	855 000,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 505 960,00	535 728,06	132 200,00	2 173 888,06	2 890 335,00
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	2 968 393,00	255 925,00	-486 000,00	2 738 318,00	2 780 785,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	489 917,94	1 655 395,49	610 000,00	2 755 313,43	662 300,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	5 054 110,00	1 664 053,45	38 800,00	6 756 963,45	5 147 665,00
Total Dépenses d'investissement	13 740 048,00	4 111 102,00	300 000,00	18 151 150,00	13 176 085,00

	BP 2017 précédent	RC 2016	DM 2017 modificative	Total Budget 2017	BP 2018
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 800 000,00	0,00	300 000,00	4 100 000,00	956 600,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 340 000,00	0,00	0,00	1 340 000,00	1 618 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	538 319,72	0,00	0,00	538 319,72	540 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 483 326,94	960 822,94	0,00	4 444 149,88	1 148 280,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 048 530,00	2 224 650,40	0,00	3 273 180,40	1 502 750,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	3 180 000,00	820 000,00	0,00	4 000 000,00	7 410 455,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	55 500,00	0,00	0,00	55 500,00	0,00
Total Recettes d'investissement	13 445 676,66	4 005 473,34	300 000,00	17 751 150,00	13 176 085,00

Virement de la section de fonctionnement : 956 600€

Dépenses d'équipements bruts : 11,4M€

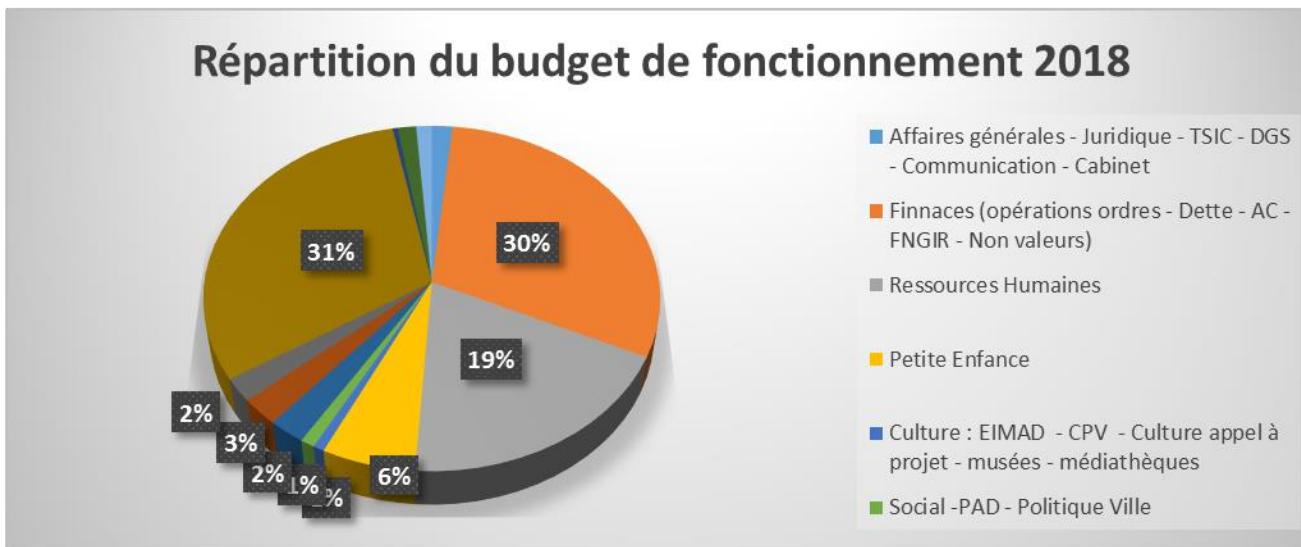
Emprunt d'équilibre : 7,4M€. Au BS avec la reprise des résultats cet emprunt baissera.

L'emprunt réel de 2018 devrait être de l'ordre de 4M€

6- Les Grandes Orientations du BP 2018

Section de fonctionnement – Répartition par compétence

Répartition budget fonctionnement	Montant	%
Affaires générales - Juridique - TSIC - DGS - Communication - Cabinet	836 855,00	1,61%
Finnaces (opérations ordres - Dette - AC - FNGIR - Non valeurs)	15 795 676,00	30,32%
Ressources Humaines	9 967 085,00	19,13%
Petite Enfance	3 173 910,00	6,09%
Culture : EIMAD - CPV - Culture appel à projet - musées - médiathèques	379 700,00	0,73%
Social -PAD - Politique Ville	489 350,00	0,94%
Bâtiments - Espaces verts - Voirie - Garage	1 248 950,00	2,40%
Economie - Agriculture - Tourisme - Pépinière	1 324 625,00	2,54%
Energie - Foret - PIDAF - Paysage - Eau - Gemapi	1 128 320,00	2,17%
Déchets	16 168 200,00	31,04%
Habitat	204 000,00	0,39%
Sports	745 630,00	1,43%
Transports	630 000,00	1,21%
Total section de fonctionnement	52 092 301,00	100%



6- Les Grandes Orientations du BP 2018

Section d'investissement – Les APCP et programmes structurants

- Les APCP :

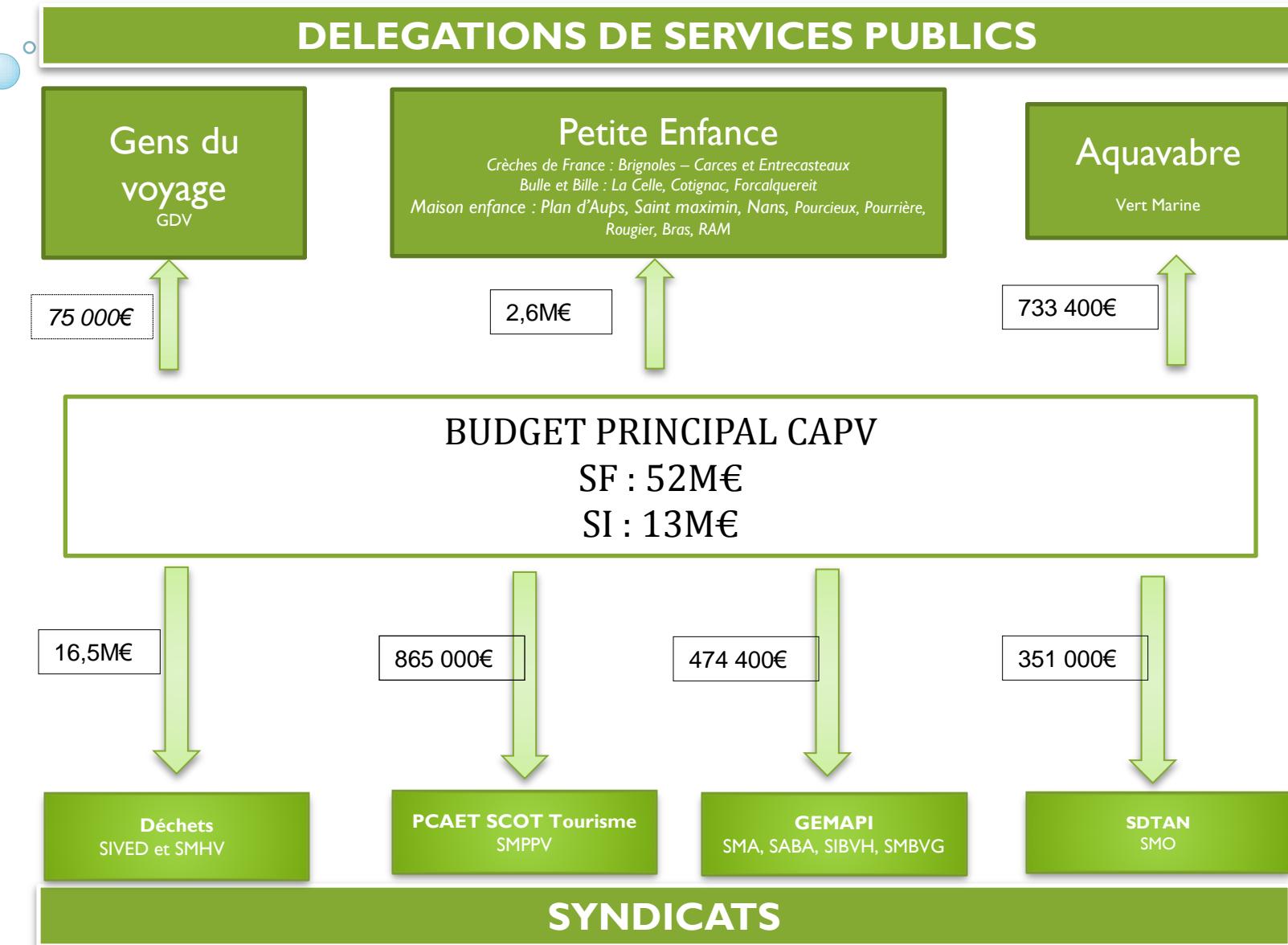
- Requalification zone des Consacs (Brignoles): 168 600€
- Requalification du Bâtiment des Ursulines (Brignoles): 2 850 000€
- Entretien Voirie communautaire : 110 000€
- ADAP : 371 360€
- Schéma petite enfance : 1 081 000€ (MO : 331 000€ + Crèche La Tour : 750 000€)
 - FDC 2009-2011 : 208 465€
 - FDC 2012-2015 : 147 045€

- Autres programmes :

- Démolition ancienne cave coopérative (Tourves) : 320 000€
- Construction Centre aquatique (Saint-Maximin) : 1 500 000€
- Réhabilitation 3^{ème} étage Musée Comte de Provence : 150 000€
- Création Parking des Consacs : 290 000€
- PIDAF : 476 640€
- Politique Habitat : 1 099 275€
- FDC 2018 : 1 000 000€

7- Les flux financiers et risques

Avec les satellites



7- Les flux financiers et risques

Avec les budgets Annexes

Nicopolis
Secteur 123

Nicopolis
Secteur 4

ANC

Photovoltaïque

Refacturation coûts RH



BUDGET PRINCIPAL CAPV

SF : 52M€

SI : 13M€

630 000€



Transport

78 000€



CIAS

Accueil de jour
ALZ

7- Les flux financiers et risques

Nicopolis Secteur 123

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 Prospective	2018 Prospective	2019 Prospective	2020 Prospective	2021 Prospective	Total opération zone 123
Acquisitions terrains		646 869		1 928 257	650 016	1 414 755	7 098					4 646 995
Reprise stock initial	3 554 972											3 554 972
Etudes		4 784	49 871	39 594	57 902	51 969	23 564	180 750	215 000	9 040		632 474
Travaux		57 449	691 259	186 511	96 840	1 089 356	1 174 087	3 301 117	508 763			7 105 382
Autres frais		78 369	227 541	142 217	65 673	28 273	21 757	74 596	64 997	9 677	507	713 607
Total dépenses	3 554 972	787 471	968 671	2 296 579	870 431	2 584 353	1 226 506	3 556 463	788 760	18 717	507	16 653 430
Recettes ventes de terrains		351 476	2 497 500		835 110	1 620 241	11 890	1 489 410	4 448 250	1 741 565	1200000	14 195 442
Résultat positif repris	3 207 668											3 207 668
Autres recettes		393 047		65 211		8 175		190 000				656 433
Locations pépinières					99 065	76 341	45 772	50 000				271 178
Total des recettes	3 207 668	744 523	2 497 500	65 211	934 175	1 704 757	57 662	1 729 410	4 448 250	1 741 565	1 200 000	18 330 721
Solde de trésorerie année	-347 304	-42 948	1 528 829	-2 231 368	63 744	-879 596	-1 168 844	-1 827 053	3 659 490	1 722 848	1 199 493	1 677 291
Solde de trésorerie cumulé	-347 304	-390 252	1 138 577	-1 092 791	-1 029 047	-1 908 643	-3 077 487	-4 904 540	-1 245 050	477 798	1 677 291	1 677 291

Le plan de trésorerie prévisionnel du budget annexe de zone Nicopolis secteur 123, laisse apparaître à l'horizon 2021, un **excédent de l'ordre de 1.6M€**.

Le secteur 123 est composé de 27 lots représentant une surface totale de 223 401 M2.

Coût de production prévisionnel (2011 - 2021)	16 653 430 €
Surface totale de la zone en M2	223 401
Cout de production au M2	74,55 €

Coût de production prévisionnel (2011 - 2021)	16 653 430 €
(-) Recettes prévisionnelles hors vente terrain	4 135 384
(=) Prix de revient pour la CAPV	12 518 046 €
Prix de revient au M2	56 €

Surface totale	223 401,00
Surface déjà vendue	99 076,00
Surface restant à vendre	124 325,00

7- Les flux financiers et risques

Nicopolis Secteur 4

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 Prospective	2018 Prospective	2019 Prospective	2020 Prospective	2021 Prospective	2022 Prospective	2023 Prospective	Total opération secteur 4
Acquisitions terrains	1 083 126													1 083 126
Reprise stock initial														0
Etudes		125 544		16 584	42 397	89 612	98 212	408 450	5 000	5 000	5 000			795 799
Travaux	98 885			9 975	4 598	3 878 629	4 289 604	2 511 117	3 646 321	50 000	50 000			14 539 129
Autres frais				1180	17 980	48 252	74 642	109 081	87 080	29 373	16 560	13 809	27 622	425 579
Total dépenses	1 182 011	0	125 544	27 739	64 975	4 016 493	4 462 458	3 028 648	3 738 401	84 373	71 560	13 809	27 622	16 843 633
Recettes ventes de terrains				650 000			4 952 000	4 687 480	4 877 145	1 853 540				17 020 165
Résultat positif repris														0
Autres recettes														0
Locations pépinières														0
Total des recettes	0	0	0	650 000	0	0	4 952 000	4 687 480	4 877 145	1 853 540	0	0	0	17 020 165
Solde de trésorerie année	-1 182 011	0	-125 544	622 261	-64 975	-4 016 493	489 542	1 658 832	1 138 744	1 769 167	-71 560	-13 809	-27 622	176 532
Solde de trésorerie cumulé	-1 182 011	-1 182 011	-1 307 555	-685 294	-750 269	-4 766 762	-4 277 220	-2 618 388	-1 479 644	289 523	217 963	204 154	176 532	176 532

Le plan de trésorerie prévisionnel du budget annexe de zone Nicopolis secteur 4, laisse apparaître à l'horizon 2021, un excédent de l'ordre de **176 532M€**.

Le secteur 4 est composé de 39 lots représentant une surface totale de 274 882 M2.

Coût de production prévisionnel (2011 - 2021)	16 843 633 €
Surface totale de la zone en M2	274 882
Cout de production au M2	61,28 €

Coût de production prévisionnel (2011 - 2021)	16 843 633 €
(-) Recettes prévisionnelles hors vente terrain	0
(=) Prix de revient pour la CAPV	16 843 633 €
Prix de revient au M2	61,28 €

Surface totale	274 882,00
Surface déjà vendue	10 000,00
Surface restant à vendre	264 882,00